



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

Par la présente vous êtes convoqués à l'assemblée générale des parents de l'école secondaire du Mont-Bruno qui se tiendra **le jeudi 16 septembre 2021 à 19 h 00, à la petite cafétéria de l'école** afin d'élire des parents qui siègeront au conseil d'établissement.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 septembre 2020
5. Rapport des activités du conseil d'établissement 2020-2021 (*déposé sur place*)
6. Rapport annuel de l'école pour 2020-2021 : Caroline Brunelle, directrice (*déposé sur place*)
7. Rôle :
 - du conseil d'établissement
 - du représentant au comité de parents
 - de l'organisme de participation des parents (OPP)
8. Élection des représentants et représentantes des parents au conseil d'établissement pour 2021-2022
 - 8.1 Nomination à la présidence d'élection
 - 8.2 Nomination d'un secrétaire d'élection
 - 8.3 Nomination de scrutateurs
 - 8.4 Nombre de postes disponibles : 2 postes de 2 ans
 - 8.5 Modalités d'élection et mise en candidature
 - 8.6 Élections
 - 8.7 Élection du substitut au CÉ
 - 8.8 Élection du représentant au comité de parents
 - 8.9 Élection du substitut au représentant au comité de parents
9. Formation d'un organisme de participation des parents
 - 9.1 Décision de formation
 - 9.2 Composition
 - 9.3 Règles de fonctionnement
 - 9.4 Élections
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

Caroline Brunelle et
Directrice de l'école

Frédéric Legault
Président

NOTE : *Le Conseil d'établissement a un pouvoir réel sur les orientations de l'école. Votre présence y est essentielle. La forme masculine a été retenue de façon à alléger la lecture.*